

SPOT50 : LES BONS PLANS POUR LES 11-15 ANS

LA SAISON 2021-2022 EST LANCÉE !

SPOT50

LES BONS PLANS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE POUR LES 11-15 ANS*

* Scolarisés en collège, MFR ou institut spécialisé

LA CARTE SPOT50
5€
2021-2022
pour 100€ d'avantages

LOISIRS
SPORT
CINÉ
CULTURE
TRANSPORT

t-jeune.manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



    manche.fr

CARTE DE RÉDUCTIONS SPOT50

INSCRIPTIONS À PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2021 À 14 HEURES

Lancé par le conseil départemental de la Manche en 2011, SPOT50 est désormais un incontournable, avec près de 9 500 jeunes bénéficiaires pour la saison 2020-2021. Le conseil départemental lance officiellement jeudi 1^{er} juillet à 14h, les inscriptions pour la saison 2021-2022 avec l'ouverture du site pour renouveler son adhésion.

SPOT50 : C'EST QUOI ?

SPOT50 ce sont 100 € de réductions loisirs, partout dans la Manche, valables jusqu'au 30 juin 2022 pour un coût seulement de 5€ !

En septembre 2011, le Département de la Manche lançait le dispositif SPOT50, destiné à l'ensemble des jeunes Manchois de 11 à 15 ans – qu'ils soient collégiens ou scolarisés dans un autre type d'établissement scolaire, tel que les maisons familiales rurales, ou encore accueillis au sein d'instituts médico-éducatifs.

Soucieux de contribuer au développement d'une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour ce jeune public sur tout le territoire, les élus du conseil départemental ont renouvelé l'opération SPOT50 pour la 11^e année consécutive, confortés par son succès auprès des familles et des partenaires.

Après dix années d'existence, le bilan de SPOT50 est positif. **Le nombre d'inscrits 2020-2021 atteint près de 9 500 bénéficiaires et 737 partenaires se sont emparés de ce dispositif aux multiples avantages pour les 11-15. Cette excellente participation s'explique notamment par la baisse du coût de la carte passée de 15 à 5 €, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes Manchois et leurs familles d'en bénéficier.**

Grâce à SPOT50, le conseil départemental a répondu à un réel besoin exprimé par les familles.

SPOT50 : QUELQUES CHIFFRES

Pour l'année scolaire 2020-2021, SPOT50 c'est :

- **9 481** dossiers d'inscription
- **737** partenaires conventionnés
- Bénéficiaires filles/garçons : **4 518** filles et **4 963** garçons.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Par inscription en ligne sur le site t-jeune.manche.fr, avec paiement par carte bancaire (solution la plus rapide : l'inscription ne prend que quelques minutes), ou par chèque bancaire après téléchargement du formulaire d'inscription à transmettre par voie postale à :

Conseil Départemental de la Manche, SPOT50, 50 050 SAINT-LÔ cedex.

Renseignements : 02 33 05 55 50

La carte SPOT50 est ensuite envoyée au domicile ou rechargée en cas de renouvellement d'adhésion.

COMMENT UTILISER SPOT50 ?

La réduction est immédiate : avant de se rendre chez un partenaire, les bénéficiaires peuvent consulter le solde disponible sur leur carte, sur leur espace. La carte sera à présenter au partenaire (affilié au dispositif) qui appliquera la réduction du montant indiqué par le bénéficiaire, après saisie d'un mot de passe. Le partenaire ne pourra déduire que les avantages pour lesquels il a conventionné. Par exemple : un club de sports ne peut pas prendre un avantage « pratiques artistiques ».

Pour les avantages Transports Nomad, un justificatif sera à imprimer et à présenter au chauffeur de bus.



PARTENAIRES SOLLICITÉS POUR ADHÉRER AU DISPOSITIF

Un réseau de partenaires : Le réseau de partenaires manchois est constitué de structures publiques ou privées implantées dans la Manche. A ce jour, près de 750 partenaires sont adhérents.

Le site t-jeune.manche.fr permet de consulter la liste des membres de ce réseau qui s'enrichit au fil du temps.

Voici la liste des partenaires potentiels classés par catégorie :

- **Pratique sportive** (15 €) : les clubs de sports et associations sportives de type UNSS/UGSEL ou amicales (exemple de discipline : basket, badminton, cyclisme, tennis, tennis de table, gymnastique, canoë-kayak, karaté, foot, judo, rugby, natation, athlétisme, voile, équitation, etc.)
- **Pratique artistique** (15 €) : les écoles de musique, de danse, de théâtre, de cirque et les associations culturelles ou amicales.
- **Loisirs** (18 €) : les centres nautiques et aquatiques, les associations culturelles, les structures d'accueil collectif de mineurs, les MJC, les bowlings, les activités d'accro-branche, les zoos, les activités de voile, d'équitation, etc.
- **Festivals / spectacles** (14 €) : les théâtres, les organisateurs de festivals.
- **Manifestations sportives** (12 €) : les organisateurs de manifestations sportives.
- **Cinéma** (12 €) : à valoir sur les cinémas du département potentiellement partenaires.
- **Musées** (2,50 €) : à valoir sur une vingtaine de partenaires potentiels, notamment les musées (sites et lieux d'exposition).
- **Transports** : 5 vouchers de 2,30 € soit 11,50 € à valoir sur les lignes Nomad Express et Proximité.
- **Sites et Musées du conseil départemental** : 6 entrées utilisables dans 10 sites et musées départementaux.

Informations pratiques

Conseil départemental de la Manche – 50 050 Saint-Lô Cedex

Tél : 02 33 055 550

Courriel : spot50@manche.fr

Renseignements sur le site : t-jeune.manche.fr

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr